

intolérant, c'est-à-dire catholique romain et pas indifférent et franc-maçon... » Une phrase malheureuse du *Courrier* qui soutient que les aumônes recueillies sur les fidèles pour la propagation de la foi ne servent qu'à « grossir son trésor » (n° du 5 février 1845) provoque son indignation. « Une accusation pareille contre le dernier individu du pays n'aurait jamais passé la censure... mais pour un évêque il paraît qu'il n'y a plus de droit des gens ici, puisqu'un journal censuré et favorisé par les sommités de l'ordre public ose impunément l'appeler voleur et escroc et non seulement par voie d'injure générale mais en précisant des faits d'une fausseté palpable ». ¹⁾

De nouveaux avertissements partent de La Haye qui rappellent au gouvernement l'obligation de « faire changer de langage un journal que tout le monde regarde comme la feuille officielle ». Il s'y trouve aussi une allusion à l'habitude prise par le *Courrier* de trouver la main des jésuites dans toutes les entreprises du vicair. « On a, de plus, tort de crier au jésuitisme ; il n'existe pas dans le Grand-duché ; on cause de cette manière des alarmes sans fondement et sans but ». ²⁾

* *

La polémique du *Courrier* se nourrit en grande partie de son opposition à une feuille catholique de langue allemande, la *Luxemburger Zeitung*, fondée dans la capitale avec la participation active du vicair apostolique. Le *Journal* sur son déclin avait annoncé « la parution d'une feuille allemande fondée par la propagande jésuitique » (8 juin 1844). « Ce journal, écrit le *Courrier* le 13 juillet 1844, est l'œuvre d'une inspiration totalement en désaccord avec l'esprit public ». Une dépêche gouvernementale du 10 mai 1845 rappelle brièvement les circonstances dans lesquelles se réalisa l'établissement de la nouvelle gazette. « (Le Journal) s'est continué jusqu'au mois de juillet 1844 et alors devait être remplacé par le Journal allemand dit *Luxemburger Zeitung* dont le propriétaire avait obtenu par contrat formel la promesse de l'éditeur du journal français (Lamort) de cesser cette dernière publication. Une grande partie de la population s'émut de ce projet parce que le but avoué de la nouvelle feuille était de combattre les institutions du pays. Le *Courrier* fut fondé alors... les deux journaux parurent depuis ensemble et se combattirent, comme la nature des choses le rendait inévitable, avec plus ou moins de violence. Je dois dire ici que malgré toute la vigilance de la censure exercée alors par moi elle ne put empêcher le journal allemand d'entremêler ses articles des insinuations les plus malveillantes contre les hommes et les choses du pays. Ces polémiques aboutirent même à une instruction devant les tribunaux. »

¹⁾ Lettre au roi, 15 mars 1845. Arch. de l'Evêché.

²⁾ 2 mai 1845.